

CHAMBRE PATRONALE DU BATIMENT

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

L'Année 2016 sera marquée par la relance des investissements publics et privés avec notamment le début, ou la poursuite, de chantiers d'envergure, tels que « l'Extension en Mer » et la construction du futur « Centre Hospitalier Princesse Grace », renouvelant l'enthousiasme de la Profession à participer activement à l'évolution urbanistique de la Principauté, à la création d'ouvrages remarquables, tant sur le plan environnemental que technique.

Ces grandes opérations garantiront la renommée de Monaco, mais aussi de nos savoir-faire en matière de Construction après une période difficile pour notre Corporation. La Chambre Patronale du Bâtiment veillera, aux côtés du Gouvernement Princier, à ce que ses Membres soient pleinement acteurs et bénéficiaires des travaux entrepris et à entreprendre.

Si le contexte économique morose semble s'estomper peu à peu, cet horizon qui s'éclaircit ne doit pas faire oublier que la concurrence déloyale perdure et s'accroît de par les multitudes de créations de sociétés dans notre secteur d'activité depuis plusieurs années. Les dirigeants de ces récentes entités n'ont parfois aucune connaissance du métier, ce qui pose un réel et grave problème de sécurité sur le terrain au vu du caractère reconnu dangereux de notre Profession, mais aussi peut conduire à des situations catastrophiques auprès des clients.

Dans ce cadre, la Carte Professionnelle du Bâtiment a pris tout son sens en 2015 grâce à l'implication forte des partenaires de notre Syndicat concernés par la lutte contre le travail dissimulé sur les chantiers, la Caisse de Congés Payés du Bâtiment qui en assure la gestion mais aussi le Conseil de l'Ordre des Architectes, le Service des Travaux Publics, la Direction de l'Expansion Economique ou encore la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité, très impliqués et soucieux que chaque entreprise de Monaco ou extérieure respecte l'obligation de détenir pour chaque salarié cette carte. Cet Arrêté est intégré dans tous les documents administratifs importants : Cahiers des Prescriptions Spéciales des opérations publiques, demandes d'autorisations administratives d'exercer en Principauté et d'autorisations de construire. Nous nous félicitons de cette synergie constructive et tenons à remercier l'ensemble des interlocuteurs de notre Syndicat ayant contribué à renforcer l'efficacité de la Carte Professionnelle du Bâtiment, qui est aujourd'hui un succès.

Seul, ce précieux outil ne permettra pas d'endiguer la concurrence déloyale des sociétés extérieures. La pérennité des entreprises membres de notre Syndicat pourra être assurée uniquement grâce à la mise en place d'une Réglementation spécifique encadrant l'exercice des activités du Bâtiment en Principauté, dont le projet de rédaction est actuellement à l'étude du Gouvernement Princier, pour laquelle nous souhaitons et demandons une application rapide, avec détermination, depuis de nombreux mois, tout comme la reconnaissance du VADE MECUM sur le plan légal.

La Chambre Patronale du Bâtiment entend intensifier son action en 2016 aux fins d'aboutir à une issue positive sur ces deux dossiers d'importance pour la Corporation et plus largement pour l'Economie Monégasque.

Le Président,


Jean-François BIEHL.